



Séance du Conseil d'Administration

Mardi 2 juillet 2024
à 17h à Grenade-sur-l'Adour
Procès Verbal

Étaient Présents : Jean-Michel BERNADET – Pascale BEZIAT – Huguette BRAULT – Thierry CLAVE – Jean-François DELEPAU – Françoise LABAT – Jean-Luc LAFENÊTRE – Carine LALANNE – Evelyne LALANNE – Christophe LARROSE – Philippe OGE – Jean-Pierre PESLAY – Guy REVEL – Michel SANSOT

Excusés : Françoise DELAMARE – Eliane HEBRAUD – Jean-Claude LAFITE – Claude LESPES

Absents : Patrick DAUGA – Martine DESPUJOLS – Anne-Marie DUCOURNAU – Jean DUFAU – Michelle LAFITTAU

Procurations : /

➤ *Invités :* M. Paul TATO et Mme Élise BEGU invités dans le cadre de l'activité de la plateforme mobilité solidaire de l'association Landes Insertion Mobilité (LIM), dispositif favorisant une mobilité solidaire au service du territoire : Présentation de la plateforme ainsi que des actions menées.

➤ En début de séance, M. le Président, installe M. Revel Guy, en remplacement de Mme Joëlle Prieur démissionnaire, au titre des associations de retraités, pour la commune de Le Vignau, membre désigné par le Président (arrêté du 5 avril 2024) pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS.
Le tableau des membres du CIAS à partir de cette séance est donc le suivant :

Président : Jean-Luc LAFENÊTRE

<u>Communes</u>	<u>Membres des Élus</u>	<u>Membres de la société civile</u>
Artassenx	Evelyne LALANNE	Carine LALANNE (Actions développement social)
Bascons	Pascale BÉZIAT	Claude LESPES (APF)
Bordères-et-L.	Philippe OGÉ	Jean DUFAU (Actions d'insertion)
Castandet	Huguette BRAULT	Anne-Marie DUCOURNAU (Association retraités)
Cazères/A	Jean-François DELEPAU	Jean-Pierre PESLAY (Association retraités)
Grenade/A	Eliane HÉBRAUD	Martine DESPUJOLS (Actions d'insertion) Françoise DELAMARRE (Actions développement social)
Larivière-St-S	Christophe LARROSE	Michelle LAFITTAU (UDAF) Françoise LABAT

		(Association retraités)
Lussagnet	Jean Claude LAFITE	/
Maurrin	Michel SANSOT	/
St-Maurice/A	Thierry CLAVÉ	Jean-Michel BERNADET (Association retraités)
Le Vignau	Patrick DAUGA	Guy REVEL (Association retraités)

1 – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAFENÊTRE, Président

➤ Approbation procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Le Conseil d'Administration est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024.
Pour rappel, l'ordre du jour était le suivant :

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024

2. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi temporaire Adjoint Administratif à temps complet
Création d'un poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à TC

3. FINANCES LOCALES

Adoption du Compte Administratif 2023
Approbation Compte de Gestion 2023 de M. le Trésorier
Affectation du résultat
Vote du Budget Primitif 2024
M57 – Application de la fongibilité des crédits
Mise en place d'une convention de remboursement des frais partagés entre la CCPG et le CIAS

Additif : - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) : Avenant n°7

4. QUESTIONS DIVERSES

✓ Délibération N° 2024-18

Monsieur le Président expose que le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et demande si ce document appelle des observations de leur part.

Considérant l'absence d'observations de leur part,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

2 – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAFENÊTRE, Président

➤ Création d'un poste permanent d'Adjoint Technique à temps complet

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAFENÊTRE, Président

✓ Délibération N° 2024-19

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour le remplacement de l'agent chargé des petits travaux de jardinage suite à sa demande de mutation.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Décide :

- De créer un poste permanent d'adjoint technique territorial.
- Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- Il sera chargé des petits travaux de jardinage pour les bénéficiaires du CIAS du Pays Grenadois,
- La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de recruter le responsable de ce poste et est autorisé à signer tout document s'y rapportant,

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Article 4 : La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} août 2024.

Article 5 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

3 – FINANCES LOCALES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAFENÊTRE, Président

➤ Demande de subvention Landes Insertion Mobilité

Suite à la présentation en préambule de l'activité de la Plateforme mobilité solidaire de l'association Landes Insertion Mobilité, suite au courrier de demande de subvention d'un montant de 1 580,20 € (0,20 € par habitant / données INSEE 2020) après discussion :

- Mesdames Béziat Pascale et Lalanne Evelyne considérant le montant calculé par rapport au nombre d'habitant propose le versement de l'intégralité de la subvention demandée ;

- Les autres membres du Conseil d'Administration, considérant la demande et la présentation de ladite association ce 2 juillet 2024, propose le versement de la moitié de la demande, soit 800 € pour 2024 ce qui correspondrait environ à la moitié de l'année.

Après réflexion, Mesdames Béziat Pascale et Lalanne Evelyne se rangent à la majorité et accepte la proposition des membres du Conseil d'administration en se positionnant favorablement sur l'attribution de la demande de subvention à hauteur de 800,00 pour l'année 2024.

✓ Délibération N° 2024-20

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Landes Insertion Mobilité pour la Plateforme-mobilité

Monsieur le Président rappelle la présentation faite par l'association Landes Insertion Mobilité en préambule de la réunion et le courrier du 31 janvier 2024 demandant une subvention.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Landes Insertion Mobilité, d'un montant de 800,00 €, afin de participer au financement des actions menées.

VU le Code Général des Collectivités

VU l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention à l'association Landes Insertion Mobilité, d'un montant de 800,00 € sur l'exercice 2024

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant

Article 3 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

4 – Questions diverses

Rapporteur : Monsieur Christophe Larrose, Vice- Président

Informations :

▪ **Avancement sujet EHPAD**

- Rappel : Sollicitation de la Mairie de Grenade sur l'Adour pour le transfert de l'EHPAD vers la Communauté des Communes ;
- Une 1^{ère} rencontre avec le Département et l'ARS a eu lieu ;
- Une 2^{ème} rencontre à l'EHPAD avec : La Directrice de l'EHPAD, la cadre de santé, l'ARS, le Département pour poser les bases et évaluer les besoins pour être conforme aux objectifs de l'État ; Discussion sur soit une rénovation, soit une construction neuve ;
- Visite de 2 EHPAD : Aire sur l'Adour et Pontonx sur l'Adour, ce dernier correspondrait davantage aux besoins du territoire ;
- 1^{er} Copil le 18.06.2024 :

- . Ce 1^{er} copil a laissé apparaître davantage le souhait d'une construction de neuf, la rénovation entraînant de nombreuses contraintes ainsi qu'un fort impact financier ;
- . Lancement d'une étude de faisabilité
- . Rapprochement de l'hôpital pour savoir les possibilités pour ramener des consultations spécialisées sur l'EHPAD, avoir des lits supplémentaires pour l'accueil temporaires : A décider
- . Financement ARS : Le Directeur de l'ARS a bien précisé que dans les financements de l'ARS il n'y aurait pas la possibilité de rentrer dans un programme avant 2027
- . Interrogation de Mme Labat sur la prise de compétence : M. Larrose explique que rien n'est décidé, soit une prise de compétence directement avant et prendre en charge l'EHPAD qui est actuellement en place et pour lancer de l'autre côté, ou peut-on faire un transfert en-cours de construction du nouvel EHPAD et prendre la compétence que lorsque que l'on sera prêt, ce sera à définir avec les services juridiques ; M. Lafenêtre explique qu'il y a une forte réflexion à faire notamment en terme de coût sur les frais de fonctionnement , il ne faut pas trop se presser, ce ne sont que des idées, il faut attendre l'étude de faisabilité.
- . Réflexion sur le devenir de l'ancien EHPAD

▪ Maison de santé

- C'est le bâti pour les professionnels de santé ; La consultation des maîtrises d'œuvre est finie, les élus ont rencontré 3 cabinets d'architectes.
- Le marché avance, c'est un chantier complexe
- L'équipe de maîtres d'œuvre va rencontrer les médecins car ce sera un chantier sur site occupé (sûrement courant juillet 2024)
- Rachat des locaux des médecins ainsi que de la maison de Mme Gros.
- Notification du marché cette semaine, démarrage des esquisses et contact avec les professionnels de santé courant Juillet
- Dispositif Médecins juniors : En 11.2026 (quota affecté par le département et nécessité d'un médecin maître de stage)
- Travail avec la Communauté de communes Chalosse Tursan pour la création d'un Internat Rural : La répartition financière sera un investissement fait au prorata du nombre d'habitants (9 accueils possible dont 1 pour le paramédical)

Donc de nombreux projets à venir.

▪ Espace France Services

- Fonctionnement : Une très forte fréquentation avec un pic de fréquentation sur les mois d'avril et mai en raison des déclarations d'impôts. Un 2nd pic de fréquentation est attendu en septembre avec les avis d'imposition.
- Le public accueilli : Majoritairement des personnes retraitées et des jeunes pour les 1ères démarches ainsi que des actifs.
- Bonne fréquentation territoire et hors territoire, mais un rôle social assez important.
- Un espace qui était nécessaire et qui prouve sa nécessité sur le territoire au vu de sa fréquentation.

Un petit moment de convivialité est donc annoncé sur la convocation à l'issue de la séance à l'occasion du départ à la retraite de Chantal Clavé (Aide à domicile), il se déroulera sur la terrasse de la CCPG.

Monsieur le Président souhaite un bon été à l'ensemble des membres du CIAS.

Prochain Conseil d'Administration : Le 21.10.2024

Fin 18h20

Le Président du CIAS,
M. Jean-Luc Lafenêtre.